

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 6 AVRIL 2022

30 MARS 2022: CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Maire de Gavray-sur-Sienne a convoqué les Conseillers Municipaux pour le MERCREDI 6 AVRIL 2022 à 20 h avec l'ordre du jour suivant : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 1^{er} mars 2022 - Approbation des comptes administratifs et comptes de gestion 2021 : budgets de la commune, des lotissements et du service assainissement – Affectation des résultats 2021 des différentes budgets précités - Vote des taux - Vote des budgets primitifs 2022 : commune, lotissements et service assainissement – Souscription prêt bancaire- Vote des subventions 2022 – France Services : convention de mise en place d'un service commun - Prises illumination Gavray et rénovation éclairage public Mesnil-Rogues : participation SDEM - Offre ingénierie de projet aux communs de Coutances Mer et Bocage : signature convention de service commun - Informations diverses – Questions diverses.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 6 avril à vingt heures, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Gavray-sur-Sienne à la mairie, suite à la convocation qui leur a été adressée par le Maire de Gavray-sur-Sienne.

Etaient présents : LECOMTE Sébastien, LETELLIER Joseph, DE PAËPE Philippe, SABINE PACARY Roselyne, CANU Michel, LAMY Brigitte, HÉBERT Bernard, MAUSSION Olivier, DELAMARCHE Alexandre, FOUILLEUL Anne-Charlotte, HEURTAUX Jean-Claude, PAYSANT-DAMOUR Agnès, HOUSTIN Michaël, MABIRE Caroline et VASTEL Philippe.

Etaient absents excusés : Mme JACQUET Isabelle (procuration à M. LECOMTE), M. BIDOT Jacky (procuration à Mme LAMY), Mme TROCHUT Marie-Christine, Mme LEBARGY Linda (procuration à M. DELAMARCHE), Mme DEFOY Marine (procuration à Mme FOUILLEUL), Mme HAMEL Coralie (procuration à M. DE PAËPE).

Etaient absents : Mme BERNARD Virginie et M. LECAUDEY Denis

M. MAUSSION Olivier a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art.L.2121-15 du CGCT).

M. le Maire remercie la présence de Mmes BELLOEIL et LECONTE

Monsieur le Maire remercie la présence de M. LEBEURRIER, conseiller aux décideurs locaux; il le remercie également pour son étroite collaboration avec les services de la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité le compte rendu municipal du 1^{er} mars 2022.

D20220401. BUDGET PRINCIPAL GAVRAY-SUR-SIENNE
COMPTE ADMINISTRATIF 2021.

(M. LECOMTE se retire de la salle)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme LAMY Brigitte, adjointe aux finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 du budget principal de la Commune de Gavray-sur-Sienne dressé par M. Sébastien LECOMTE Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 6 AVRIL 2022

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	66 313.83	0		550 379.14	66 313.83	550 379.14
Opérations exercice	383 978.83	424 262.19	1 289 074.35	1 574 549.90	1 673 053.18	2 163 665.61
TOTAUX	450 292.66	424 262.19	1 289 074.35	2 124 929.04	1 739 367.01	2 549 191.23
Résultats de clôture	26 030.47			835 854.69		809 824.22
Restes à réaliser	254 921.00				254 921.00	
TOTAUX CUMULES	280 951.47			835 854.69		554 903.22
Résultats définitifs	280 951.47			835 854.69		554 903.22

2° Constate pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3 ° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4 ° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

D20220402.LOTISSEMENT QUARTIER DU CHÊNE de GAVRAY
COMPTE ADMINISTRATIF 2021

(M. LECOMTE quitte la salle)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme LAMY Brigitte, adjointe aux finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe du lotissement du Quartier du Chêne de la commune-déléguée de Gavray dressé par M. Sébastien LECOMTE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	20 864.07		49 301.32		70 165.39	0
Opérations exercice	11 188.78	30 324.00	31 872.68	31 872.68	43 061.46	62 196.68
TOTAUX	32 052.85	30 324.00	81 174.00	31 872.68	113 226.85	62 196.68
Résultats de clôture	1 728.85		49 301.32		51 030.17	
Résultats définitifs	1 728.85				51 030.17	

2° Constate pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3 ° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4 ° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 6 AVRIL 2022

D20220403.LOTISSEMENT JARDIN DU BOURG DU MESNIL-ROGUES
COMPTE ADMINISTRATIF 2021.

(M.LECOMTE se retire de la salle)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme LAMY Brigitte, adjointe aux finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 du budget lotissement Jardin du Bourg de la commune-déléguée du Mesnil-Rogues dressé par M. Sébastien LECOMTE Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	52 750.02			9 205.25	43 544.77	
Opérations exercice		30 091.10	30 091.10	30 091.10	30 091.10	60 182.20
TOTAUX	52 750.02	30 091.10	30 091.10	39 296.35	82 841.12	69 387.45
Résultats de clôture	22 658.92			9 205.25	13 453.67	
Résultats définitifs	22 658.92			9 205.25	13 453.67	

2° Constate pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

D20220404. LOTISSEMENT SOURDEVAL LES BOIS.
COMPTE ADMINISTRATIF 2021

(M.LECOMTE se retire de la salle)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme LAMY Brigitte, adjointe aux finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 du budget lotissement de la commune-déléguée de Sourdeval les Bois dressé par M. Sébastien LECOMTE Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	20 925.95		145 687.45		166 613.40	
Opérations exercice						
TOTAUX	20 925.95	0.00	145 687.45	0.00	166 613.40	0.00
Résultats de clôture	20 925.95		145 687.45		166 613.40	
Résultats définitifs	20 925.95		145 687.45		166 613.40	

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 6 AVRIL 2022

- 2° Constate pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

D20220405. -APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR
(Commune, Lotissement du Quartier du Chêne, Lotissement Jardin du Bourg, Lotissement de Sourdeval les Bois)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

-Après s'être fait représenter les budgets primitifs de l'exercice 2021, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

-Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2021 ;

-Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

-Considérant les écritures régulièrement tenues ;

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1° janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

-Déclare que les comptes de gestion (commune, lotissement du Quartier du Chêne, lotissement Jardin du Bourg, lotissement de Sourdeval les Bois) dressés, pour l'exercice 2021, par le receveur, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

D20220406.BUDGET ASSAINISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF 2021.

(M. LECOMTE quitte la salle)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme LAMY Brigitte, adjointe aux finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 du budget du service assainissement de Gavray-sur-Sienne dressé par M. LECOMTE Sébastien, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Exploitation		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Opérations exercice	136 983.38	143 024.40	221 864.66	273 682.21	358 848.04	416 706.61
Résultats exercice		6 041.02		51 817.55		57 857.57
Résultats N-1 reportés		49 937.88		13 522.53		63 460.41
TOTAUX	136 983.38	192 962.28	221 864.66	287 204.74	358 848.04	480 167.02

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 6 AVRIL 2022

Résultats de clôture		55 978.90		65 340.08		121 318.98
Restes à réaliser	55 898.00	3 045.00				3 337.00
Résultats définitifs		55 978.90		65 340.08		121 318.98

- 2° Constate pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

D20220407 – SERVICE ASSAINISSEMENT. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Après s'être fait représenter le budget primitif de l'exercice 2021, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
 - Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 ;
 - Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.
 - Considérant les écritures régulièrement tenues ;
- 1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1° janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° statuant sur l'exécution du budget assainissement de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare que le compte de gestion du service Assainissement de Gavray-sur-Sienne dressé pour l'exercice 2021, par le receveur visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

D20220408. BUDGET COMMUNAL AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021

M. le Maire rappelle au conseil les résultats 2021 du budget communal, à savoir :

- section de fonctionnement : excédent de 835 854.69 €
- section d'investissement : déficit de 26 030.47 €

Compte tenu des restes à réaliser de l'exercice 2021 qui s'élèvent à 254 921 € en dépenses, le déficit d'investissement est porté à 280 951.47 € (26 030.47 + 254 921)

M. le Maire propose l'affectation de ces résultats de la façon suivante :

- couverture du déficit d'investissement et affectation complémentaire en réserve par prélèvement sur l'excédent de la section de fonctionnement au compte 1068 pour un montant total de 280 951.47 €
- le reste de l'excédent de la section d'exploitation soit 554 903.22 € est affecté en report à nouveau au compte 002.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil accepte les propositions de M. le Maire pour l'affectation des résultats de l'exercice 2021.

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 6 AVRIL 2022

D20220409. BUDGET LOTISSEMENT QUARTIER DU CHENE de GAVRAY.
AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021.

M. le Maire rappelle au conseil les résultats 2021 du budget lotissement du Quartier du Chêne, à savoir :

- section de fonctionnement : déficit de 49 301.32 €
- section d'investissement : déficit de 1 728.85 €

M. le Maire propose d'affecter ces résultats de la façon suivante :

- Report du déficit de fonctionnement au compte 002 pour un montant de 49 301.32 €
- Report du déficit d'investissement au compte 001 pour un montant de 1 728.35 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil accepte les propositions de M. le Maire pour l'affectation des résultats 2021 du budget lotissement du quartier du chêne de Gavray

D20220410. BUDGET LOTISSEMENT JARDIN DU BOURG du MESNIL-ROGUES
AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021.

M. le Maire rappelle au conseil les résultats 2021 du budget lotissement du Jardin du Bourg, à savoir :

- section de fonctionnement : excédent de 9 205.25€
- section d'investissement : déficit de 22 658.92 €

M. le Maire propose d'affecter ces résultats de la façon suivante :

- Report de l'excédent de fonctionnement au compte 002 pour un montant de 9 205.25 €
- Report du déficit d'investissement au compte 001 pour un montant de 22 658.92 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil accepte les propositions de M. le Maire pour l'affectation des résultats 2021 du budget lotissement du jardin du bourg de Mesnil-Rogues

D20220411. BUDGET LOTISSEMENT SOURDEVAL LES BOIS.
AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021

M. le Maire rappelle au conseil les résultats 2021 du budget lotissement de Sourdeval les Bois, à savoir :

- section de fonctionnement : déficit de 145 687.45 €
- section d'investissement : déficit de 20 925.95 €

M. le Maire propose d'affecter ces résultats de la façon suivante :

- Report du déficit de fonctionnement au compte 002 pour un montant de 145 687.45 €
- Report du déficit d'investissement au compte 001 pour un montant de 20 925.95 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil accepte les propositions de M. le Maire pour l'affectation des résultats 2021 du budget lotissement de Sourdeval les Bois.

D20220412. BUDGET ASSAINISSEMENT .AFFECTATION DES RESULTATS 2021.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que les résultats 2021 du budget assainissement à savoir

- section d'Exploitation : un excédent de 65 340.08 €
- section d'Investissement : un excédent de 55 978.90 €

Pour information, les restes à réaliser de l'exercice 2021 s'élèvent à 55 898 € en dépenses et 3 045 € en recettes.

M. le Maire propose le report des résultats 2021 sur le budget 2022 comme suit :

- une recette sur le compte 001 de la section d'investissement à hauteur de 55 978.90 €
- une recette sur le compte 002 de la section d'exploitation à hauteur de 65 340.08 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil accepte le report des résultats présentés par M. le Maire.

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 6 AVRIL 2022

D20220413. BUDGET PRINCIPAL GAVRAY-SUR-SIENNE. VOTE DES TAUX.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2022 qui s'établissent comme suit :

	Bases d'imposition	Taux	Produit fiscal
- Taxe foncière (bâti)	1 493 000 €	34.42 %	513 891 €
- Taxe foncière (non bâti)	316 000 €	29.30 %	92 588 €

soit un total de produit fiscal attendu de 606 479 €.

M. LEBEURRIER, précise qu'à partir de 2023 le conseil municipal devra délibérer sur le montant des taux de la taxe habitation qui sera appliqué uniquement sur les résidences secondaires.

Il précise que les taux qui viennent d'être votés par le conseil place notre commune :

-au 14^orang sur les 49 communes de la CMB pour le taux de TFB (taxe foncière bâtie) qui varie entre 27.27 et 40.44 %

-au 10^orang sur les 49 communes de la CMB pour le taux de TFNB (taxe foncière non bâtie) qui varie entre 11.28 et 41.76 %

D20220414. BUDGET PRINCIPAL GAVRAY SUR SIENNE : VOTE DU BUDGET 2022

Monsieur le Maire, laisse la parole à Mme LAMY, adjointe aux finances.

Après s'être fait présenté le budget primitif et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité vote le budget primitif 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit

- Section de fonctionnement : 2 192 150.40 €
- Section investissement : 1 619 310.47 €

M. HEURTAUX souligne qu'il souhaiterait voir apparaître dans les prochains projets d'aménagement, l'accessibilité au niveau de la rue de la Libération.

M. le Maire précise que ce projet est bien entendu d'actualité et sera intégré dans l'étude d'aménagement présentée prochainement par le Cabinet Strate en Strate. Cette étude permettra d'alimenter la réflexion du conseil et de travailler pour l'exercice 2023.

D20220415. –BUDGET LOTISSEMENT QUARTIER DU CHENE de GAVRAY.
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur le Maire, laisse la parole à Mme LAMY, adjointe aux finances.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal, vote le budget primitif lotissement du Quartier du Chêne de Gavray de l'exercice 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- 122 674.04 € en section de fonctionnement
- 71 568.00 € en section d'investissement.

D20220416. BUDGET LOTISSEMENT JARDIN DU BOURG du MESNIL-ROGUES.
BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur le Maire, laisse la parole à Mme LAMY, adjointe aux finances.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal, vote le budget primitif lotissement du Jardin du Bourg du Mesnil-Rogues de l'exercice 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes en section de fonctionnement et qui présente un suréquilibre en section d'investissement :

- 61 071.75 € en section de fonctionnement

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 6 AVRIL 2022

- 39 412.92 € en section de dépenses d'investissement et 44 317.75 en section de recettes d'investissement.

D20220417. BUDGET LOTISSEMENT de SOURDEVAL LES BOIS
BUDGET PRIMITIF 2022.

Monsieur le Maire, laisse la parole à Mme LAMY, adjointe aux finances.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal, vote le budget primitif lotissement de Sourdeval les Bois de l'exercice 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- 312 303.85 € en section de fonctionnement
- 166 614.90 € en section d'investissement

D20220418. BUDGET ASSAINISSEMENT 2022

M. le Maire laisse la parole à M. LETELLIER, vice-président de la commission assainissement.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal, vote le budget primitif du service assainissement de l'exercice 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- 274 602.285 € en section d'exploitation
- 2 031 622.90 € en section d'investissement

D20220419.SOUSCRIPTION PRÊT BANCAIRE

Monsieur le Maire rappelle qu'afin d'équilibrer le budget, il a été prévu de souscrire un prêt de 500 000 €.

Après consultation de différents établissements bancaires il est proposé au conseil de souscrire un prêt de 500 000 € auprès du Crédit Mutuel.

Ce concours s'inscrit dans le plan de financement fourni au prêteur.

Le taux nominal de l'emprunt sera de 1.22 % en mode d'amortissement progressif du capital

Le remboursement sur une durée de 15 ans, s'effectuera trimestriellement et à échéances constantes.

Les frais de dossier s'élèvent à 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- Autorise le Maire à réaliser auprès de la CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL de Maine-Anjou, Basse-Normandie, 43, Boulevard Volney à LAVAL (53), un emprunt de 500 000 € dont le remboursement s'effectuera sur la durée 15 ans.
- s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour assurer le paiement des annuités et à inscrire en priorité, en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au règlement des échéances.
- autorise Monsieur le Maire à intervenir au nom de la commune de Gavray-sur-Sienne à la signature du contrat de prêt ainsi qu'à sa mise en place.

Le cas échéant, en cas d'absence du Maire, le conseil municipal donne délégation à M. LETELLIER, 1er adjoint pour suppléer Monsieur le Maire dans cette formalité.

Pour conclure, M. LEBEURRIER informe les élus que la CAF (Capacité d'Auto Financement de la commune est positive et s'élève à 291 286 € soit 147 €/habitant.

L'encours de la dette est de 605 €/habitant ; la capacité de désendettement de la commune est de 4.12 années.

Au vu de tous ces points, il précise que la commune se situe en bonne santé financière.

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 6 AVRIL 2022

D20220420. VOTE DES SUBVENTIONS 2022

M. le Maire laisse la parole à M. HOUSTIN, vice-président de la commission Vie associative. Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission vie associative et à l'unanimité des membres présents, le conseil attribue les subventions suivantes pour l'année 2022.

	Nom de l'association	Montant Subvention 2022
1	US Gavrayenne (projet sortie des jeunes)	300 €
2	APE Primaire école des bords de Sienne (réalisation fresque)	600 €
3	Bibliothèque pour tous	240 €
4	Club de la 3e jeunesse	300 €
5	Gavray Danse	300 €
6	Judo club (initiation école des Bords de Sienne)	300 €
7	Association d'animation du Mesnil Hue	165 €
8	Union des Commerçants et Artisans du Canton de Gavray	1 000 €
9	Cheveux d'argent de Sourdeval les Bois	200 €
10	Association de Chasse Sourdeval les bois	100 €
11	Anciens Combattants de Sourdeval les bois	100 €
12	Comité des fêtes du Mesnil Amand	200 €
	TOTAL	3 805 €

M. HOUSTIN fait part au Conseil des remerciements de l'Association « Le Ravitaillement » pour la subvention accordée en 2021.

Le Maire présente au Conseil une demande de subvention pour l'Ecole Sainte Marie de Percy pour le financement de projets extrascolaires.

Le conseil décide de ne pas donner suite à cette demande.

D20220421. FRANCE SERVICES : CONVENTION SERVICE COMMUN

Monsieur le Maire expose que l'accueil France Services étant commun avec l'accueil de la mairie, il est présenté au conseil une convention de service commun entre la commune et la CMB (collectivité porteuse du projet France Services).

Cette convention prévoit le remboursement à hauteur de 50 % de l'ensemble des dépenses liées à l'installation de l'espace France Services (travaux, mobilier...) et des dépenses liées au personnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité des membres, accepte les termes de la convention et autorise le Maire à la signer.

D20220422. PRISES ILLUMINATION GAVRAY. PARTICIPATION SDEM

Monsieur le Maire présente aux Membres du conseil municipal les estimations pour le réseau d'éclairage public, « Ajout prises illumination ». 10 prises sont prévues rue de la Poterie, rue du Castel Ogi et route de Coutances

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 3 000 € HT.

Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune de GAVRAY s'élève à environ de 1 800 €.

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 6 AVRIL 2022

Les Membres du conseil, après en avoir délibéré :

- décident la réalisation le réseau d'éclairage public « Ajout prises illumination »,
- demandent au SDEM50 que les travaux soient achevés pour le 3^o trimestre 2022,
- acceptent une participation de la commune de 1 800 €,
- s'engagent à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal,
- s'engagent à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet,
- donnent pouvoir à leur Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

D20220423. RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC MESNIL-ROGUES ET POINT LUMINEUX SUPPLÉMENTAIRE GAVRAY

Monsieur le Maire présente aux Membres du conseil municipal les estimations pour le réseau d'éclairage public, concernant la rénovation de deux horloges au niveau du bourg de Mesnil-Rogues et le remplacement et l'ajout de luminaires au niveau de la rue Alphonse Quinette de Gavray.

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 4 300 € HT.

Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune de GAVRAY s'élève à environ de 2 260 €.

Les Membres du conseil, après en avoir délibéré :

- décident la réalisation des travaux précités sur le réseau d'éclairage public,
- demandent au SDEM50 que les travaux soient achevés pour le 3^o trimestre 2022,
- acceptent une participation de la commune de 2 260 €,
- s'engagent à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal,
- s'engagent à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet,
- donnent pouvoir à leur Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

D20220424. CONVENTION POUR OFFRE INGÉNIERIE DE PROJET AUX COMMUNES DE LA CMB

M. le Maire informe que lors de la conférence des maires, il a été décidé d'apporter aux communes de la CMB une offre d'ingénierie de projet dans le cadre d'un service commun.

Ainsi le Maire présente au conseil un projet de convention de service commun : ainsi chaque commune est libre d'adhérer au service, l'adhésion est effectuée au cours de l'année 2022 pour une durée ferme de 5 ans soit jusqu'au 31 décembre 2026.

L'objectif de ce service étant de proposer un service répondant aux besoins des communes, de faciliter l'émergence des projets communaux et de rechercher les financements adaptés aux projets des communes.

La cotisation annuelle est fixée à 500 € et l'utilisation du service sera facturée en fonction du nombre d'heures réalisées pour chaque commune.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité, accepte l'adhésion de la commune au service commune d'offre ingénierie de projet proposé aux communes de la CMB et autorise le Maire à la signer.

INFORMATIONS DIVERSES

- L'annonce de l'appel d'offres pour la station d'épuration a été publiée le 4 avril (limite réception des offres le 31 mai)
- Installation du panneau d'information
- Vernissage au collège
- Un pot de remerciements avec les agents recenseurs a été organisé.

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 6 AVRIL 2022

- Conseil d'école : beaucoup de projets sont en cours, les effectifs sont en progression.
- Réunion foires millénaires à l'initiative d'Attitude Manche.
- Inauguration de l'expo « je mange donc je suis en Normandie » du PAT (Plan d'Alimentation Territorial) à Coutances
- Participation à l'AG de Familles Rurales. Il est à noter que cette association a mis en place de nombreuses activités et que notamment le service « Solidarité transport » qui permet d'accompagner les personnes dans des déplacements occasionnels, est largement méconnus de nos concitoyens.
- Présence à la Journée Portes Ouvertes du collège.
- Cérémonie de la citoyenneté pour remettre leur carte d'électeur, aux jeunes qui ont eu 18 ans depuis les dernières élections,
- Chantier Argent de Poche : 6 jeunes ont été retenus et seront répartis entre les services technique et administratif sur les 3 sessions proposées
- Visite du Centre de Secours, accueil du Colonel Sorieul, nouveau Directeur du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours)
- Participation à l'AG du Judo
- Participation à la réunion organisée par l'Asso des Maires de la Manche
- Point sur les bureaux de vote lors des prochaines élections présidentielles
- Prochainement :
 - o conférence des maires de la CMB
 - o foire de Printemps le 24 avril 2022

Prochain conseil : Mardi 3 mai 2022

M. HEURTAUX informe le conseil du projet d'investissement de la CMB pour la rénovation des locaux au niveau de la rue Ecluse Chette.

fait part que certains maires souhaitent qu'une charte de bonne conduite soit réalisée en vue de la répartition des terrains constructibles dans le cadre de l'élaboration du PLUi.

informe que M. Morin, président de Région, a remis un diplôme d'excellence au centre d'équestre du Mesnil-Hue.

expose qu'il a contacté la présidente du comité des Fêtes Joies et Loisirs pour une organisation éventuelle d'animation dans le cadre de la St-Luc. Une réunion de l'association doit être programmée pour étudier cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Cette séance de conseil municipal en date du 6 avril 2022 contient vingt-quatre délibérations numérotées D20220401 à D20220424.

Le Maire :

